



**DELIBERATION  
PORTANT REVISION GENERALE  
DU PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.)**

**MODIFICATION N°3**

**CERTIFICAT D’AFFICHAGE**

Je soussigné, Frédéric VAILLANT, Maire de la commune de CHAMBOURG-SUR-INDRE, certifie que la délibération n° 2023-06-D32 en date du 09 juin 2023 portant révision générale du P.L.U. a bien été :

- affichée à la porte de la Mairie,
- pendant la durée suivante : 19 juin au 07 août 2023 inclus.

Fait à CHAMBOURG-SUR-INDRE, le 07 août 2023

Le Maire,

Frédéric VAILLANT